

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL178

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« ou commettent des actes contraires à l'ordre public »

et, après le mot :

« qui »

insérer les mots :

« ont un comportement violent ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel, d'harmonisation avec la rédaction de l'alinéa 21.